

# Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et du Protocole Obligations alimentaires de 2007 - juin 2020 (provisoire)

Document	Document préliminaire Document d'information		No 1 d'août 2019		
Titre	Questionnaire sur le fonctionnement pratique de la Convention du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille				
Auteur	Bureau Permanent				
Point de l'ordre du jour					
Mandat	C&R No 28 de la réunion de mars 2019 du Conseil sur les affaires générales et la politique				
	- Obtenir des informations sur la mise en œuvre et le fonctionnement pratique de la Convention de 2007 au sein des Parties contractantes, y compris les procédures qui ont été établies pour mettre en œuvre la Convention, l'étendue de la coopération entre les Parties contractantes et les types d'assistance fournie aux particuliers ;				
Objectif	- Identifier les défis ou les questions qui se sont posés ainsi que les bonnes pratiques concernant le fonctionnement pratique de la Convention de 2007 ; et				
			nmentaires sur des sujets prioritaires, y ur discussion à la prochaine réunion de la		
Mesure(s) à prendre  Pour approbation  Pour décision  Pour information  □  Pour action  □					
Annexes	S.O.				
Document(s) connexe(s)	Doc. prél. No 2 d'août 2019 - Questionnaire sur le fonctionnement pratique du Protocole du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires				

#### Objectifs du Questionnaire

Le présent Questionnaire est distribué dans le cadre de la préparation de la tenue d'une réunion éventuelle de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention de la HCCH du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille (ci-après, la « Convention de 2007 ») et du Protocole de la HCCH du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires (ci-après, le « Protocole de 2007 »), qui devrait se tenir à La Haye en juin 2020 (dates à confirmer). Le présent Questionnaire porte sur la Convention de 2007 ; un autre Questionnaire portera sur le Protocole de 2007.

Le présent Questionnaire s'adresse principalement aux Parties contractantes à la Convention de 2007 mais certaines questions (signalées par un astérisque) s'adressent également aux Parties non contractantes (p. ex., les Parties contractantes à la Convention des Nations Unies sur le recouvrement des aliments à l'étranger conclue à New York le 20 juin 1956 (ci-après, la « Convention de 1956 »)). Les objectifs généraux du Questionnaire sont les suivants :

- a. Obtenir des informations sur la mise en œuvre et le fonctionnement pratique de la Convention de 2007 au sein des Parties contractantes, y compris les procédures qui ont été établies pour mettre en œuvre la Convention, l'étendue de la coopération entre les Parties contractantes et les types d'assistance fournie aux particuliers ;
- b. Identifier les défis ou les questions qui se sont posés ainsi que les bonnes pratiques concernant le fonctionnement pratique de la Convention de 2007 ; et
- c. Recueillir des points de vue et des commentaires sur des sujets prioritaires, y compris sur d'éventuels travaux futurs, pour discussion à la prochaine réunion de la Commission spéciale.

Le présent Questionnaire vise à faciliter un échange d'informations efficace sur ces questions avant la tenue de la réunion de la Commission spéciale et à aider à l'établissement de l'ordre du jour de la réunion.

## Portée du Questionnaire

Le présent Questionnaire traite des sujets suivants :

- Statistiques
- Questions relatives au fonctionnement
- Accès à l'information
- Questions relatives à l'exécution
- Retour d'information sur l'utilisation des Formulaires obligatoires et recommandés
- Formulaires supplémentaires éventuels
- Profil d'État
- Outils supplémentaires éventuels
- Traduction de documents et diffusion d'informations
- Formation et matériel de formation
- Adhésion à la Convention de 2007
- iSupport
- Général

En examinant les questions suivantes, les États pourraient trouver utile de se référer en particulier aux ressources suivantes :

- le texte de la Convention de 2007<sup>1</sup>
- le Rapport explicatif<sup>2</sup> (Borras et Degeling) sur la Convention de 2007
- les Formulaires recommandés<sup>3</sup> concernant la Convention de 2007
- le Manuel pratique pour les Responsables de dossiers<sup>4</sup> concernant la Convention de 2007
- le Manuel pratique pour les Autorités compétentes portant sur le Règlement de l'UE de 2009 en matière d'obligations alimentaires, la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des aliments et son Protocole<sup>5</sup>
- le Profil des États pour la Convention de 2007<sup>6</sup>
- la Liste récapitulative<sup>7</sup> de mise en œuvre relative à la Convention de 2007

#### Instructions pour remplir le Questionnaire

Le présent Questionnaire est envoyé aux Autorités centrales ainsi qu'aux Organes nationaux et de liaison. Il est demandé aux Autorités centrales de se coordonner entre elles et, le cas échéant, avec d'autres autorités compétentes. Pour les Parties contractantes à la Convention, il incombe en dernier ressort aux Autorités centrales de soumettre le Questionnaire rempli au Bureau Permanent (BP).

Afin de permettre au BP d'extraire des parties du Questionnaire en vue de compiler et d'analyser les réponses, nous vous invitons à utiliser cette version Word du document et à ne pas retourner une version PDF du Questionnaire complété.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer les réponses au Questionnaire au BP par courrier électronique à l'adresse < <a href="mailto:secretariat@hcch.net">secretariat@hcch.net</a> > au plus tard le 30 novembre 2019, en indiquant dans l'objet du message la mention qui suit : « Réponse de [nom de l'État] au Questionnaire de la Convention de 2007 – Commission spéciale de 2020 ». Toute question concernant le Questionnaire peut être adressée à l'adresse < secretariat@hcch.net >.

Nous avons l'intention, sauf indication contraire, de publier toutes les réponses au Questionnaire sur le site web de la HCCH (<u>www.hcch.net</u>). Par conséquent, veuillez indiquer clairement les réponses que vous ne souhaitez pas voir publiées.

Le BP vous remercie de votre généreuse contribution alors qu'il prépare la réunion de la Commission spéciale de 2020.

Le texte de la Convention de 2007 est disponible à l'adresse suivante : < <a href="https://assets.hcch.net/docs/a236c1e6-3bfe-4b00-8751-a2b70b0e46ad.pdf">https://assets.hcch.net/docs/a236c1e6-3bfe-4b00-8751-a2b70b0e46ad.pdf</a> >.

Le Rapport explicatif est disponible à l'adresse suivante : < <a href="http://assets.hcch.net/docs/09cfaa7e-30c4-4262-84d3-daf9af6c2a84.pdf">http://assets.hcch.net/docs/09cfaa7e-30c4-4262-84d3-daf9af6c2a84.pdf</a> >.

Les Formulaires recommandés concernant la Convention de 2007 sont disponibles à l'adresse suivante : < <a href="https://assets.hcch.net/docs/ec8e8187-be36-402c-96bd-fa7f6e668c14.pdf">https://assets.hcch.net/docs/ec8e8187-be36-402c-96bd-fa7f6e668c14.pdf</a> >.

Le Manuel pratique pour les Responsables de dossiers concernant la Convention de 2007 est disponible à l'adresse suivante : < <a href="https://assets.hcch.net/docs/c94c8891-558a-4bac-bbe9-f244d2382ffb.pdf">https://assets.hcch.net/docs/c94c8891-558a-4bac-bbe9-f244d2382ffb.pdf</a> >.

Le Manuel pratique pour les Autorités compétentes portant sur le Règlement de l'UE de 2009 en matière d'obligations alimentaires, la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des aliments et son Protocole est disponible à l'adresse suivante : < <a href="http://assets.hcch.net/docs/1645ecee-95a4-482f-98a6-4e44e84fe11a.pdf">http://assets.hcch.net/docs/1645ecee-95a4-482f-98a6-4e44e84fe11a.pdf</a> >.

Le Profil des États pour la Convention de 2007 est disponible à l'adresse suivante : <a href="https://assets.hcch.net/docs/4d217202-bb50-4dcf-9269-b3b3c3663c71.pdf">https://assets.hcch.net/docs/4d217202-bb50-4dcf-9269-b3b3c3663c71.pdf</a> >.

La Liste récapitulative de mise en œuvre relative à la Convention de 2007 est disponible à l'adresse suivante : < https://assets.hcch.net/docs/df8d9fd7-5507-4e59-956b-d99cc1774776.pdf >.

## QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CONVENTION DU 23 NOVEMBRE 2007 SUR LE RECOUVREMENT INTERNATIONAL DES ALIMENTS DESTINÉS AUX ENFANTS ET À D'AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE

Lorsque vos réponses au présent Questionnaire font référence à la législation, aux règles, aux orientations ou à la jurisprudence nationales relatives au fonctionnement pratique de la Convention de 2007, veuillez fournir une copie des documents mentionnés dans (a) la langue d'origine et, (b) si possible, accompagnés d'une traduction en anglais et / ou français.

Nom de l'État ou de l'unité territoriale :[1]	Suisse
Pour les besoins de suivi :	
Nom de la personne à contacter :	Sandra John
Nom de l'autorité / du service :	Autorité centrale en matière de recouvrement international d'aliments
Numéro de téléphone :	+41 58 46 31229
Adresse électronique :	Sandra.John@bj.admin.ch

## Veuillez noter que :

- les Parties contractantes à la Convention de 2007 sont priées de remplir TOUTES les sections ci-dessous.
- les Parties non contractantes à la Convention de 2007 sont priées de remplir les sections signalées par un astérisque (\*).

### 1. Statistiques concernant la Convention de 2007

1.1. Combien de dossiers en cours votre Autorité centrale traite-t-elle actuellement en vertu de la Convention de 2007 ?

Dossiers sortants:

Veuillez saisir les informations demandées ici

Dossiers entrants:

Veuillez saisir les informations demandées ici

1.2. Combien de nouveaux dossiers (sortants et entrants) ont été ajoutés au nombre de dossiers en vertu de la Convention de 2007 chaque année au cours des trois dernières années ?

L'année dernière :

Veuillez saisir les informations demandées ici

Année précédente :

Veuillez saisir les informations demandées ici

Année précédente :

Veuillez saisir les informations demandées ici

Veuillez préciser la période de référence de ces statistiques, cà-d., s'il s'agit d'une année civile ou
d'un exercice financier et, le cas échéant, les dates de début et de fin de cet exercice financier :
Année civile

Dans le présent Questionnaire, le terme « État » comprend, dans certains cas, une unité territoriale.

	Début de l'exercice financier :  Veuillez saisir les informations demandées ici
	fin : Veuillez saisir les informations demandées ici
	Combien de demandes de mesures spécifiques (art. 7) votre Autorité centrale a-t-elle traitées
au co	urs des douze derniers mois ? Demande de mesures spécifiques envoyées :
	Veuillez saisir les informations demandées ici
	Demandes de mesures spécifiques reçues : Veuillez saisir les informations demandées ici
1.4.	Combien d'employés à temps plein (ETP) travaillent au sein de votre Autorité centrale ? Veuillez saisir les informations demandées ici
	Veuillez identifier les pays qui sont les principaux partenaires de votre État dans les dossiers nationaux de pensions alimentaires destinés aux enfants en vertu de la Convention de 2007 : Veuillez saisir les informations demandées ici
2. bilaté	Statistiques concernant la Convention de 1956, des instruments régionaux et des accords raux*
2.1. interr	Combien de dossiers en cours votre État traite-t-il actuellement en vertu d'instruments nationaux autres que la Convention de 2007 ?  Dossiers sortants:  1'199 - le 15.11.2019
	Dossiers entrants : 1'554 - le 15.11.2019
	Combien de nouveaux dossiers (sortants et entrants) ont été ajoutés au nombre de dossiers en d'instruments internationaux autres que la Convention de 2007 chaque année au cours des dernières années ? L'année dernière:
	Année précédente : 522
	Année précédente : 560
	ez préciser la période de référence de ces statistiques, cà-d., s'il s'agit d'une année civile ou exercice financier et, le cas échéant, les dates de début et de fin de cet exercice financier :  Année civile  Début de l'exercice financier :  Veuillez saisir les informations demandées ici  fin :
	Veuillez saisir les informations demandées ici

2.3. Combien d'employés à temps plein (ETP) travaillent au sein de votre Autorité centrale / Organisme de transmission / Organisme de réception en vertu de ces autres instruments internationaux ?

A l'Autorité centrale (Office fédéral de la Justice): 4 ETP (répartis sur 7 personnes à temps partiel, dont 6 gestionnaires de dossier [ensemble 310% ETP] et 1 juriste [90% ETP]).

Remarque: Les dossiers ne sont pas traités par l'Autorité centrale (Office fédéral de la Justice) mais par les autorités compétentes dans les 26 cantons.

2.4. Veuillez indiquer les pays qui sont les principaux partenaires de votre État dans les dossiers internationaux de pensions alimentaires destinés aux enfants en vertu de la Convention de 1956, d'instruments régionaux ou d'accords bilatéraux :

Dossiers entrants: Allemagne, Portugal, Autriche, France, Pologne Dossiers sortants: Allemagne, France, Italie, USA, Autriche

3.	Ques	tions relatives au fonctionnement
3.1.	Les ad	ccusés de réception sont-ils reçus dans les délais requis ? Toujours Presque toujours La moitié du temps Rarement Jamais
		État a-t-il rencontré des difficultés d'interprétation en ce qui concerne le terme » (art. 9), qui est plus large que « résidence habituelle » ? Non Oui, veuillez expliquer : Veuillez saisir les informations demandées ici
	conto	i, veuillez décrire le cas échéant, les pratiques que votre État a développées pour ourner ces difficultés : ez saisir les informations demandées ici
		État a-t-il rencontré des problèmes en ce qui concerne les demandes présentées au nom par un parent ?  Non Oui, veuillez expliquer : Veuillez saisir les informations demandées ici  Les problèmes concernent-ils le manque d'information dans le Profil de l'État concerné ?
		Oui Non Les problèmes concernent-ils le manque de clarté des Formulaires pertinents ? Oui Non
3.4.	Votre	État a-t-il rencontré des problèmes à l'égard d'un organisme public agissant à la place

d'une personne à laquelle des aliments sont dus ou d'un organisme public auquel est dû le

remboursement de prestations fournies à titre d'aliments (art. 36) ?

Oui, veuillez expliquer:

3.5. Votre État a-t-il rencontré des problèmes à l'égard d'une personne âgée de 21 ans ou plus cherchant à obtenir une assistance judiciaire pour le recouvrement des arriérés d'aliments accumulés avant que l'enfant n'atteigne 21 ans ?  Non Oui, veuillez expliquer : Veuillez saisir les informations demandées ici
3.6. Votre État fournit-il une assistance judiciaire aux organismes publics agissant au nom du demandeur (enfant) ?  Non Oui Si oui, veuillez expliquer si cela a posé des difficultés : Veuillez saisir les informations demandées ici
3.7. Le nombre de dossiers de votre Autorité centrale est-il divisé par région ou par d'autres caractéristiques des dossiers afin de promouvoir la spécialisation des travailleurs sociaux ?  Non  Oui, veuillez expliquer :
LA SUISSE, COMME ETAT MEMBRE DE LA CONVENTION DE 1956 (PAS MEMBRE DE LA CONVENTION DE 2007): A l'Autorité centrale (Office fédéral de la Justice): Division par canton. Chaque gestionnaire est résponsable pour certains cantons.  Remarque: Les dossiers ne sont pas traités par l'Autorité centrale mais par les autorités compétentes dans les 26 cantons.
3.8. Votre État a-t-il rencontré d'autres problèmes relatifs au fonctionnement en ce qui concerne le traitement des dossiers ?  Non Oui, veuillez expliquer : Veuillez saisir les informations demandées ici
4. Accès à l'information
4.1. Votre État a-t-il éprouvé des difficultés à obtenir les informations nécessaires au traitement des dossiers relevant de la Convention, en raison des restrictions à l'accès aux données à caractère personnel détenues par le gouvernement ou par des institutions privées ? Non Oui - en tant qu'État requérant, veuillez expliquer : Veuillez saisir les informations demandées ici
Oui - en tant qu'État requis, veuillez expliquer : Veuillez saisir les informations demandées ici
Si oui, veuillez décrire le cas échéant, les pratiques que votre État a développées pour contourner ces difficultés :  Veuillez saisir les informations demandées ici
5. Questions relatives à l'exécution
5.1. Votre État a-t-il éprouvé des difficultés à exécuter des décisions fixant le montant des obligations alimentaires sur la base d'un pourcentage du salaire du débiteur ou du salaire minimum de l'État requérant ?

	Oui, veuillez préciser :  En pratique, ces décisions ne peuvent pas être exécutées en Suisse.
	Si oui, veuillez décrire le cas échéant, les pratiques que votre État a développées pour contourner ces difficultés :
LA S	SUISSE, COMME ETAT MEMBRE DE LA CONVENTION DE 1956 (PAS MEMBRE DE LA CONVENTION DE 2007):
	rifier si le débiteur est disposé à signer une convention d'entretien pour un montant fixe (par mois) qui respond à sa situation financière.
Den	e montant dans la décision est un pourcentage du salaire minimum du pays (par exemple du Brésil): nander à l'Autorité centrale requérante de fournir des preuves (par exemple feuille officielle, base légale) quant le montant du salaire minimum.
	rement: Demander à l'Autorité centrale requérante de nous fournir une nouvelle décision indiquant un ntant fixe par mois.
5.2. résid	lence habituelle dans votre État mais y possède des biens ?
	Sans objet - nous n'avons reçu aucune demande d'exécution d'une ordonnance dans ces circonstances
	Non, nous avons été en mesure d'exécuter des ordonnances dans ces circonstances. Veuillez décrire les procédés utilisés :
Req sala	SUISSE, COMME ETAT MEMBRE DE LA CONVENTION DE 1956 (PAS MEMBRE DE LA CONVENTION DE 2007): juérir le séquestre pour les sommes dues à titre d'aliments au tribunal du siège de l'employeur (saisie de nire) et engager une poursuite. Pour des prétentions futures, demander un avis aux débiteurs. Le for est au ge suisse de l'employeur.
	Oui, veuillez préciser les difficultés rencontrées : Veuillez saisir les informations demandées ici
5.3.	Votre État peut-il faire exécuter le paiement des intérêts (art. 19) ?  Oui
	Non, veuillez expliquer :  Veuillez saisir les informations demandées ici
6.	Retour d'information sur l'utilisation des Formulaires obligatoires et recommandés de la HCCH
	A. En tant qu'État <b>requérant :</b>
6.1. qui c HCCI	Existe-t-il des problèmes spécifiques que vous voulez que la Commission spéciale aborde en ce concerne le contenu ou la façon de renseigner les Formulaires obligatoires et recommandés de la H ?
	Non Oui, veuillez préciser :
	Veuillez saisir les informations demandées ici
6.2. Conv	Le droit interne de votre État exige-t-il que les formulaires de demande en vertu de la vention de 2007 soient signés par le demandeur ?
	Oui, veuillez expliquer :  Veuillez saisir les informations demandées ici

6.3. Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 6.2, veuillez préciser quels autres documents
doivent être joints à un formulaire de demande non signé pour qu'il puisse être recevable selon le droit
interne de votre État :
Veuillez saisir les informations demandées ici
6.4. Les autorités compétentes de votre État peuvent-elles insérer un résumé ou un extrait de la décision en utilisant le Formulaire recommandé de la HCCH au lieu du texte intégral de la décision ?
Oui, veuillez expliquer dans quelles circonstances :

décisi	on en	utilisant le Formulaire recommandé de la HCCH au lieu du texte intégral de la décision ?
	Ш	Oui, veuillez expliquer dans quelles circonstances : Veuillez saisir les informations demandées ici
		Non, veuillez expliquer : Veuillez saisir les informations demandées ici
		Cela est-il couvert dans le Profil de votre État ?  Oui  Non
et rec	omma	st l'autorité compétente dans votre État chargée de renseigner les Formulaires obligatoires andés de la HCCH ? ciser :
	•	isir les informations demandées ici
		utorité centrale ou une autre autorité compétente de votre État reçoit un formulaire rédigé e la part d'un demandeur, dactylographie-t-elle le formulaire à la place du demandeur ? Oui Non, veuillez expliquer :
		COMME ETAT MEMBRE DE LA CONVENTION DE 1956 (PAS MEMBRE DE LA CONVENTION DE 2007): ents sont scannés.
		possible dans votre État de traiter des documents non certifiés aux fins de reconnaissance on (art. 25) ? Oui Non, veuillez expliquer :
	gulière	les demandes autres que celles de reconnaissance et d'exécution, les États requis exigentement des documents autres que ceux énumérés dans les formulaires recommandés?  Non Oui, veuillez préciser: Veuillez saisir les informations demandées ici
	Si oui	, Seuls quelques États ont ces exigences De nombreux États ont ces exigences
	В.	En tant qu'État requis :
6.9. ce qui la HC0	conce	e-t-il des problèmes spécifiques que vous aimeriez que la Commission spéciale aborde en erne le contenu ou la façon de renseigner les Formulaires obligatoires et recommandés de
		Non Oui, veuillez préciser :

## Veuillez saisir les informations demandées ici

7.1	L.	Formulaire de calcul des arriérés d'aliments / état des arriérés							
		élaborer	Non	Oui	Faible	Moyen	Élevé		
	Formulaires supplémentaires éventuels à Niveau de priorité								
7.	7. Formulaires supplémentaires éventuels - Votre État est-il intéressé par l'élaboration des formulaires supplémentaires suivants ?*								
	6.14. Les Formulaires recommandés élaborés en vertu de la Convention de 2007 peuvent-ils être utilisés aux fins d'une demande présentée directement (art. 37) dans votre État ?  Oui  Non, veuillez expliquer :  Veuillez saisir les informations demandées ici								
	5.13. Est-il possible dans votre État de traiter des documents non certifiés aux fins de reconnaissance et d'exécution (art. 25) ?  Oui  Non, veuillez expliquer :  Veuillez saisir les informations demandées ici								
	Cela	a est-il couvert dans le Profil de votre État ? Oui Non							
		on, veuillez expliquer ce qui pourrait être entre d'un extrait de décision dans votre État : Veuillez saisir les informations demandées ic		ur facil	iter l'acce	ptation d'	un résume		
		Non, veuillez expliquer : Veuillez saisir les informations demandées ic	i						
		e la décision ?  Oui, veuillez expliquer dans quelles circonsta  Veuillez saisir les informations demandées ic	inces :	a.rac	ac la me	err du met			
		autorités compétentes de votre État acceptent aines circonstances en utilisant le Formulaire							
docur auprè	ment es d'ເ	vous avez répondu par l'affirmative à la que ts doivent être joints à un formulaire de deman une autorité compétente dans votre État ? saisir les informations demandées ici				•			
		Oui, veuillez expliquer : Veuillez saisir les informations demandées ic	ci						
		on de 2007 soient signés par le demandeur ? Non							

6.10. Le droit interne de votre État exige-t-il que les formulaires de demande en vertu de la

7.2.	Formulaire modèle évolutif pour la prise de décision <sup>8</sup>					
7.3.	Déclarations constatant la force exécutoire des actes authentiques ainsi que des accords privés (art. 30(3)(b))		$\boxtimes$	$\boxtimes$		
7.4.	Formulaire modèle de procuration		$\boxtimes$	$\boxtimes$		
7.5.	Formulaire attestant que les conditions de l'art. 36 sont remplies		$\boxtimes$		$\boxtimes$	
7.6.	Formulaire de calcul des intérêts (avec un tableau d'intérêt ou un lien vers un site web pertinent)					
7.7.	Formulaires dynamiques (disponibles sur le site web de la HCCH pour être renseignés en ligne, imprimés et envoyés par courrier recommandé)		$\boxtimes$	$\boxtimes$		
	I			<b></b>		
	Formulaires dynamiques obligatoires (M) et recommandés éventuels à élaborer	Non	Oui	Faible	au de prio Moyen	Élevé
7.7.1.	Formulaire de transmission (M) en vertu de l'art. 12(2)		$\boxtimes$		$\boxtimes$	
7.7.2.	Formulaire d'accusé de réception (M) en vertu de l'art. 12(3)		$\boxtimes$			
7.7.3.	Demande de reconnaissance ou de reconnaissance et d'exécution		$\boxtimes$	$\boxtimes$		
7.7.4.	Résumé d'une décision				$\boxtimes$	
7.7.5.	Attestation du caractère exécutoire d'une décision		$\boxtimes$			
7.7.6.	Attestation de notification en bonne et due forme					
7.7.7.	Rapport sur l'état d'avancement de la demande - Reconnaissance ou reconnaissance et exécution			$\boxtimes$		
7.7.8.	Demande d'exécution d'une décision rendue ou reconnue dans l'État requis		$\boxtimes$	$\boxtimes$		
7.7.9.	Rapport sur l'état d'avancement de la demande - Exécution d'une décision rendue ou reconnue dans l'État requis		$\boxtimes$	$\boxtimes$		
7.7.10.	Demande d'obtention d'une décision			$\boxtimes$		
7.7.11.	Rapport sur l'état d'avancement de la demande - Établissement d'une décision			$\boxtimes$		
7.7.12.	Demande de modification d'une décision		$\boxtimes$	$\boxtimes$		

P. ex., le résumé d'une décision pourrait servir de modèle pouvant être converti en un simple clic en texte intégral.

7.7.1		Rapport sur l'état d'avancement de la demande - Modification d'une décision		$\boxtimes$	$\boxtimes$		
7.7.1	L4.	Formulaire relatif à la situation financière		$\boxtimes$	$\boxtimes$		
7.8.	Exist	te-t-il d'autres formulaires que votre État souha Non Oui, veuillez préciser le formulaire ainsi que l' Veuillez saisir les informations demandées ic Niveau de priorité :  Faible Moyen Élevé  Veuillez saisir les informations demandées ic Niveau de priorité :  Faible Moyen Élevé  Veuillez saisir les informations demandées ic Niveau de priorité :  Faible Moyen Élevé  Veuillez saisir les informations demandées ic Niveau de priorité :  Faible Moyen Élevé	le nivea i				
8.	Prof	il d'État					
8.1. ce qui		te-t-il des problèmes spécifiques que vous aim cerne le contenu ou la façon de renseigner le P Non Oui, veuillez préciser : Veuillez saisir les informations demandées ic	rofil d'É		ommissioi	n spéciale	aborde en
	ntaire	re État est-il intéressé par l' <u>extension du Profes entre époux</u> (la version actuelle du Profil d'É Non Oui ui, veuillez indiquer le niveau de priorité : Faible Moyen Élevé					<u>bbligations</u>
8.3. d'État		Non Oui, veuillez préciser: Veuillez saisir les informations demandées ic		oir ajou	utés ou m	odifiés daı	ns le Profil
9.	Outi	ils supplémentaires éventuels - Votre État e	st-il int	éressé	par l'éla	boration	des outils

9.1. Guide de bonnes pratiques à l'intention des Autorités centrales sur la mise en œuvre de la Convention de 2007 (un guide sur la manière dont la Convention peut être mise en œuvre dans un

supplémentaires suivants ?\*

	avec des exemples fournis par des États sur la manière dont les responsabilités des Autorités ales sont exercées)  Non Oui Si oui, veuillez indiquer le niveau de priorité : Faible Moyen Élevé
9.2. 2007	Guide pour remplir les Formulaires obligatoires et recommandés concernant la Convention de
	Non Oui Si oui, veuillez indiquer le niveau de priorité : Faible Moyen Élevé
9.3.	Rapport statistique standardisé  Non Oui Si oui, veuillez indiquer le niveau de priorité: Faible Moyen Élevé Si oui, serait-il utile d'élaborer un Doc. prél. avant la tenue de la réunion de la Commission spéciale pour présenter les statistiques éventuelles qui devraient être incluses, les avantages qu'il y aurait à disposer de ces informations et un calendrier suggéré pour la collecte de ces statistiques ? Oui Non
9.4. actue	Extension du Profil d'État actuel pour couvrir les obligations alimentaires entre époux (la version lle du Profil d'État ne couvre que les enfants).  Non Oui Si oui, veuillez indiquer le niveau de priorité : Faible Moyen Élevé
10.	Traduction de documents et diffusion d'informations
10.1. État ?	Le texte de la Convention de 2007 <sup>9</sup> a-t-il été traduit dans la ou les langue(s) officielle(s) de votre  Non Oui Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH. Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s):

Voir, supra, note 1.

Il faudrait insérer le lien suivant sur votre site, qui donne accès aux traductions de la Convention de 2007 dans les langues de l'Union européenne (et donc y compris dans les langues nationales de la Suisse): https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32011D0432

	apport explicatif <sup>10</sup> sur la Convention de 2007 a-t-il été traduit dans la ou les langue(s) de votre État ?  Non  Oui
	Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH. Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s):
	e État exige-t-il l'utilisation des Formulaires recommandés de la HCCH <sup>11</sup> dans la ou les ifficielle(s) de votre État (sinon l'anglais ou le français) ?  Non - Passez à la question 10.4.  Oui
	ni, les Formulaires obligatoires et recommandés de la HCCH <sup>12</sup> en vertu de la Convention de 7 ont-ils été traduits dans la ou les langue(s) officielle(s) de votre État ?  Non
pour offic	on, quand les Formulaires traduits seront-ils disponibles? Existe-t-il des mesures qui raient être prises afin de faciliter la traduction des Formulaires dans la ou les langue(s) ielle(s) de votre État?  Ilez expliquer:
	llez saisir les informations demandées ici
	Oui Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH. Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s): Veuillez saisir les informations demandées ici
	lanuel pratique pour les Responsables de dossiers <sup>13</sup> concernant la Convention de 2007 a-t- it dans la  ou les langue(s) officielle(s) de votre État ? Non
	Oui Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH. Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s):
en matière aliments e	lanuel pratique pour les Autorités compétentes <sup>14</sup> portant sur le Règlement de l'UE de 2009 e d'obligations alimentaires, la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des t son Protocole (projet roumain) a-t-il été adapté et traduit dans la ou les langue(s) de votre État ?

Voir, *supra*, note 2.

Voir, *supra*, note 3.

<sup>12</sup> Ibid.

Voir, supra, note 4.

Voir, *supra*, note 5.

		Non Oui Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH. Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s):
		te récapitulative <sup>15</sup> de mise en œuvre relative à la Convention de 2007 a-t-elle été traduite es langue(s) officielle(s) de votre État ? Non Oui
		Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH. Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s):
destir	nés au	es mesures de sensibilisation du public au recouvrement international des aliments x enfants (brochures d'information 16, circulaires institutionnelles, etc.) ont été mises en votre État ?
DE 2 Site ainsi de la	1007): Interno i que lo a Color	comme et de l'Autorité centrale (pour la Convention de 1956, l'Accord bilateral avec les Etats Unis es Mémoranda d'accord avec les Provinces canadiennes du Manitoba, du Saskatchewan, nbie-Britannique et d' Alberta):  vw.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/alimente.html.
Ces d	Si nor	onts sont-ils disponibles sur le site web de la HCCH ?  Oui  Non  n, le document peut-il être mis à la disposition du BP en version PDF ou par lien hypertexte ?  ez préciser :  vers https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/alimente.html)
11.	Form	ation et matériel de formation
	bres de Si nor	formation concernant la Convention de 2007 a-t-elle été dispensée dans votre État aux le l'Autorité centrale ?  Non  n, quels sont les obstacles à une telle formation ?  ez saisir les informations demandées ici
		Oui , quel type de formation ? ez saisir les informations demandées ici
		formation concernant la Convention de 2007 a-t-elle été dispensée dans votre État aux le l'autorité ou des autorités compétentes concernées ?  Non
15 16	Des	upra, note 7.  exemples de brochures d'information sont disponibles à l'adresse suivante : //assets.hcch.net/docs/0a4194c8-80b0-4c2b-b576-48bf5e7f961f.pdf >.

		ez saisir les informations demandées ici
		Oui , quel type de formation ? ez saisir les informations demandées ici
		formation concernant la Convention de 2007 a-t-elle été dispensée dans votre État à les Responsables de dossiers ? Non
		n, quels sont les obstacles à une telle formation ? ez saisir les informations demandées ici Oui
		, quel type de formation ? ez saisir les informations demandées ici
11.4. État ?		vous mis au point du matériel de formation concernant la Convention de 2007 dans votre
		Non Oui Si oui, les documents sont disponibles sur le site web de la HCCH. Si oui, les documents peuvent être mis à la disposition du BP en version PDF ou sont disponibles sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s): Veuillez saisir les informations demandées ici
		faciliter la formation, votre État est-il favorable à ce que du matériel supplémentaire soit ition sur le site web de la HCCH ? Non Oui, veuillez préciser : Veuillez saisir les informations demandées ici
12.	Adhé	sion à la Convention de 2007*
		État est-il Partie contractante à la Convention de New York de 1956 sur le recouvrement s à l'étranger ? Oui Non
York	de 19	49 de la Convention de 2007 prévoit que la Convention remplace la Convention de New 56 dans les relations entre les Parties contractantes dans la mesure où le champ n de ces deux instruments est le même.)
	☐ ⊠ artition	État a-t-il adhéré à la Convention de 2007 ? Oui Non, veuillez expliquer : La mise en oeuvre de la Convention de 2007 soulève des questions d'organisation et de interne des compétences; affronter ces défis prend du temps, surtout dans un Etat

Si non, que pourrait-il être fait pour faciliter l'adhésion de votre État (p. ex., le projet de <u>Guide de bonnes pratiques</u> pour les Autorités centrales sur la mise en œuvre de la Convention de 2007) ?

risqu	Si non, votre État exprime-t-il des préoccupations concernant la mise en œuvre de la Convention de 2007 ?  Non  Oui, veuillez expliquer:  Le fait que la Convention de 2007 oblige les Autorités centrales à donner de l'aide au teur en vue d'une modification d'une décision risque de défavoriser le créancier; il y a un certain ue que toute demande présentée par un créancier sera contrée par une demande de lification.
13.	iSupport*
13.1.	Votre État a-t-il mis en œuvre iSupport ou est-il en train de le faire ?  Oui  Non Si non, veuillez répondre comme il convient : Veuillez saisir les informations demandées ici
13.1.1 en œi	<ol> <li>Pour les Parties contractantes à la Convention de 2007 : Votre État a-t-il l'intention de mettre uvre iSupport ?         <ul> <li>Oui</li> <li>Si oui, quand ?</li> <li>Veuillez saisir les informations demandées ici</li> </ul> </li> </ol>
	Si oui, veuillez indiquer toute aide requise :  Veuillez saisir les informations demandées ici  Non, veuillez expliquer :  Veuillez saisir les informations demandées ici
que c	2. Pour les Parties contractantes à la Convention de New York de 1956 qui ne sont pas encore es à la Convention de 2007 : Votre État a-t-il l'intention de mettre en œuvre iSupport étant donné e dernier peut être utilisé dans le cadre de la Convention de New York de 1956 ?  Oui Si oui, quand ?  Nous sommes en train d'évaluer les possibilités d'iSupport; une réponse à la question n'est pas pre possible.
	Si oui, veuillez indiquer toute aide requise : Veuillez saisir les informations demandées ici
	Non, veuillez expliquer :  Veuillez saisir les informations demandées ici
être ι	3. Pour les Parties non contractantes à la Convention de 2007 qui sont Parties à des accords traux : Votre État a-t-il l'intention de mettre en œuvre iSupport étant donné que ce dernier peut utilisé dans le cadre d'accords bilatéraux ?  Oui Si oui, quand ?  Nous sommes en train d'évaluer les possibilités d'iSupport; une réponse à la question n'est pas pre possible.

Rien.

16

Si oui, veuillez indiquer toute aide requise :

	Veuillez saisir les informations demandées ici				
		Non, veuillez expliquer : Veuillez saisir les informations demandées ici			
14.	Géné	ral			
14.1. Existe-t-il d'autres questions ou sujets qui ne sont pas couverts dans le présent Questionnaire et que vous aimeriez voir aborder par la Commission spéciale ?  Non					
		Oui, veuillez préciser :			
		ire en raison des travaux menés par le groupe d'experts: adresser la problématique du transfert roblématique des chèques etc.).			
l'exp dem situa	érience andes, tion s'e	on effective des Autorités centrales dans les Etats membres: Sous la Convention de 1956, e pratique de notre autorité est que dans certains pays, on ne reçoit pas de réaction à des ou le cas échéant seulement après une très longue attente pouvant atteindre des années. La est-t-elle améliorée sous la Convention de 2007? Si ce n'est pas le cas: Quelles sont les raisons, es empêchements?			
- Execution forcée des obligations alimentaires: Sous la Convention de 1956, l'expérience pratique de notre autorité est que dans certains pays, il n'est jamais procédé à l'exécution forcée des obligations alimentaires. Est-ce que cette situation s'est améliorée sous la Convention de 2007? Si ce n'est pas le cas: Quels sont les empêchements?					
A) Co de vi créai oeuv B) Es de m	ommen ue des o ncier es re tant it-ce qu odifica	de modification par les débiteurs: t les Etats membres ont-ils résolu, tant au niveau pratique qu'au niveau organisationnel et du point compétences, les potentiels conflits d'intérêt si une demande de recouvrement présentée par un et contrée par une demande de modification du titre par le débiteur? Est-ce la même autorité qui pour le créancier que pour le débiteur, est-ce que ce sont des services différents? Le chaque demande d'un créancier pour l'exécuton d'une décision est contrée par une demande tion par le débiteur?			
		de demandes de modification ou de suspension d'exécution sont présentées par des débiteurs, ison avec les demandes par les créanciers?			
14.2.	Existe	e-t-il des domaines où la recherche et / ou un document préliminaire seraient utiles ? Non Oui, veuillez préciser :			
200 quel	7 en co	Est-ce que les Autorités centrales sont de l'avis que la coopération avec les autorités des set l'exécution forcée des obligations alimentaires s'est améliorée avec la Convention de omparaison avec la Convention de 1956? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les raisons, t les empêchements? Qu'est-ce qui pourrait être fait pour encore améliorer la on?			
il inte nouve encor	éressé eaux Éi e assis	re État est intéressé à assister à une réunion éventuelle de la Commission spéciale, seraità assister, avant la réunion, à une séance d'information d'une demi-journée pour les tats parties, les États intéressés à devenir Parties à la Convention ou les États qui n'ont pas sté à une réunion d'une Commission spéciale pour examiner le fonctionnement pratique ention ?  Oui  Non			